

17 JUIN 2026 S'LO

DESTINATAIRE

Monsieur MAZEAU Claude
982 RUE DU GARD
33210 PREIGNAC

DP0333372600034

Déposée le 04/06/2026

Par :	Monsieur MAZEAU Claude
Demeurant à :	982 RUE DU GARD 33210 PREIGNAC
Pour :	pose 12 panneaux photovoltaïques en surimposition sur le toit sud-est
Surface de plancher créée :	0 m²
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	982 RUE DU GARD 33210 PREIGNAC
Cadastré :	0B-1721
Superficie :	923 m²

DECISION DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulonne et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,

DECIDE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis est affiché en mairie le 04/06/2026.

Fait à **PREIGNAC**,

Le **16/06/2026**

Le Maire,



Thomas FILLIATRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.